RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL SIS 120 RUE DE FONTENAY

DÉCISION N° DM-26-292

EN DATE DU 23 JUILLET 2026

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de commerce ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'office notarial occupe les locaux depuis 2004 ;

CONSIDÉRANT que les parties se sont rapprochées en vue de renouveler le bail commercial portant sur des locaux situés au 120 rue de Fontenay pour un usage de bureaux et d'activités tertiaires (notariat) ;

CONSIDERANT qu'un accord a été trouvé sur les conditions de renouvellement du bail ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la SCP Dominique BAES, Pierre FERTE et Bertrand SCHNEEGANS, dont le siège est au 120 rue De Fontenay 94300 Vincennes, représentée à l'acte par Maître Bertrand SCHNEEGANS, Notaire associé, un bail commercial portant sur la location des locaux sis 120 rue de Fontenay, destinés à l'usage de bureaux et d'activités tertiaires (notariat).

DE PRECISER que ce bail est conclu pour une durée de neuf années, moyennant un loyer annuel hors charges et hors taxes de 189 670,40 €.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260723-lmc1H14508H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/07/2026
Date de Publication : 23/07/2026